Le Courrier de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 26 MAI 1856.

Imprimé et Publié par
G. F. WEISSE & Co.
G. F. WEISSE, A. LAMBERT,
E. DUVERGER, E. MARMY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 26 MAI 1856.

ABONNES A LA SEMAINE.

Les portefeuilles de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de [illegible] pour les six numéros. Il se [illegible] dans les jours dans les bureaux des [illegible] qui désireraient souscrire pour un mois ou deux, mais ceux qui ont leur journal au compte particulier [illegible] aussi courte période nous sauraient gré de leur prêter la comptabilité, nous avons [illegible] de tout occuper en autorisant nos [illegible] à nous représenter. C'est donc à [illegible] nos lecteurs que les [illegible] de l'ABEILLE [illegible] tant de leur abonnement [illegible].

Abonnés à la semaine.

Nous avons commencé jeudi un magnifique roman d'Eugène Sue. Les personnes qui voudraient en suivre la lecture sans s'engager à prendre entière le journal, peuvent s'abonner à la semaine en s'adressant à nos porteurs-vendeurs ou à nos bureaux. Les FILS DE FAMILLE sont, de l'avis de toute la presse parisienne, une des oeuvres les plus remarquables qu'ait écrites l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif Errant*.

LE TRAITÉ DE PARIS.

La guerre d'Orient a coûté à l'Europe beaucoup de sang et d'argent, mais elle n'a pas été infécondé et elle aura au moins assuré de nouveaux progrès accomplis par la civilisation, et la tendance nouvelle des sociétés [illegible].

Jusqu'à présent on disait qu'une guerre était heureuse ou malheureuse pour un peuple selon que celui-ci avait conquis ou perdu de provinces. La guerre aura désormais un plus noble but: entreprise pour protéger l'indépendance de tous, elle deviendra l'ennemi commun des nations contre la puissance qui osera menacer les faibles ou attenter aux droits de ses voisins. Les armées, nous en avons l'espoir, cesseront un jour d'être un brutal instrument de conquête pour devenir la police du monde en même temps qu'un moyen de civilisation.

Ce pas vient d'être conclu entre la Russie et les alliés, et cependant aucune frontière n'a été avancée ou reculée. On a montré de toutes parts une grande modération. Des garanties morales ont été données et reçues, des concessions ont été faites, mais on n'a point demandé de règlement de compte.

La France et l'Angleterre, qui ont fait de si grands sacrifices, n'ont pas un seul instant songé à réclamer une indemnité. Elles n'ont pas cru devoir imposer à la Russie un traité qui, l'eût-on voulu, aurait été impossible. Le traité qui prend même Sébastopol dont le siége a coûté tant d'hommes et tant de millions aux alliés. Ces derniers ont simplement placé l'autorité dans l'impossibilité de menacer la Turquie en lui faisant prendre l'obligation de ne pas construire d'arsenaux militaires dans les bords de la mer Noire. Sébastopol ne sera donc plus qu'un port commercial.

Le traité de Paris n'assure pas seulement l'intégrité de la Turquie dont l'indépendance [illegible] est indispensable à la sécurité des États européens; il stipule en faveur des chrétiens de l'empire ottoman des privilèges et des immunités dont ils ne jouissaient pas auparavant. Les chrétiens et les musulmans seront à l'avenir égaux devant la loi en Turquie. N'est-ce pas là un grand progrès accompli?

La révision du droit maritime est également une des conséquences de la dernière guerre. Désormais, plus de pillage légal sur la mer. Plus de ces lettres de marque, ces prédécesseurs des corsaires, qui entraînaient les nations de notre siècle: la course est supprimée. Et afin de diminuer encore les inutiles rigueurs de la guerre, le pavillon des neutres protégera les marchandises de l'ennemi, et les marchandises neutres seront inviolables même sous pavillon ennemi.

On comprend à peine que l'Angleterre ait [illegible] ce code nouveau, mais elle a du [illegible] nécessairement qui entraîne les autres nations à la contagion de la généreuse [illegible] de l'égoïsme. Et puis il s'est établi en Europe, par la force même des choses, une solidarité providentielle qui tend chaque jour davantage à fondre ensemble les nationalités si farouches encore, et si impolies [illegible] commencé de tout concilier. Cette solidarité, qui résulte des migrations des peuples et des rapports de plus en plus multipliés qui existent entre eux, aucun État ne pourra compromettre la tranquillité des autres sans que tous ne se coalisent immédiatement contre lui.

Ce qui caractérise le traité de Paris, c'est [illegible] définitivement. On comprend en lisant que l'humanité est entrée dans une nouvelle phase et que la guerre ne peut plus être ce qu'elle était autrefois. On sent aussi que les barrières qui séparaient les peuples disparaissent peu à peu, que le patriotisme exclusif qui est un reste de l'époque barbare, n'a plus d'aliment dans l'avenir, et qu'à ces sentiments dont l'exagération a malheureusement [illegible] contre les autres dans le passé, [illegible] nations qui auraient du au contraire [illegible] et s'entraider, succéderont peut-être dans un avenir prochain et dans la mesure de nos facultés malgré ce qu'elles ont [illegible] pour le bien, successivement, disons-nous, l'amour de l'humanité, la fraternité, le respect de la justice et du droit.

Voici sur le traité de Paris qui nous a fourni le sujet des réflexions qui précèdent, un jugement qui nous a frappé par sa justesse. Nous l'empruntons au *Journal des Débats*:

Le traité de Vienne avait été contre la France; le traité de Paris a été fait par la France, et ce qui caractérise bien la politique et l'esprit français, il n'a pas été fait pour la France. Il a profondément gêné la Prusse: il est plus européen que prussien, et si nous voulions en déterminer le caractère particulier, nous dirons que le grand point de vue du traité le plus civilisateur qui ait existé dans l'histoire de la diplomatie. A côté de cette pensée, il a stipulé des intérêts, il a vaincu; la seule civilisation a triomphé. Assurément il y a dans le traité de Vienne des invitations qui témoignent du même esprit; il en renferme même plus d'une, et l'honneur. C'est à Vienne qu'a été proscrite la traite des noirs. Mais à côté de ces déclarations libérales, que de choses dans le traité de Vienne qui sentent encore de l'ancien régime de la diplomatie! Que de territoires, que de populations transportées d'un Maître à un autre! Quelle ardeur à s'étendre et à s'agrandir! On raconte que lorsque le roi de Danemark quitta Vienne, qu'il s'était fait aimer de tout le monde, mais où il avait bien obtenu, l'empereur Alexandre lui dit: "Sire, vous emportez tous les cœurs.—Oui, mais pas une âme," reprit spirituellement le roi de Danemark. Ce mot avait raison de se croire dépouillé, puisque tous les autres États avaient obtenu des agrandissements de territoire et qu'il avait perdu la Norwége; mais ce mot surtout exprimait bien le caractère de Congrès de Vienne où la civilisation avait eu sa [illegible], mais où l'ambition avait eu une plus grande part que la civilisation.

Dans le traité de Paris nous cherchons les parts faites à l'ambition et à l'esprit de conquête: nous ne trouvons partout que conquêtes de la civilisation. L'ambitieux qu'on avait pu supposer à la Russie, le mécontentement, et l'envoûtement de l'Orient ont affranchi de la prépondérance de la Russie. Mais si l'Angleterre, la France, l'Autriche ne se contentent de ce que perd la Russie. Aucun territoire n'est enlevé à l'un et donné à l'autre. Enfin, de grands principes du droit maritime sont proclamés solennellement: le droit de course est aboli, le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, et la marchandise neutre n'est pas saisissable sous pavillon ennemi, les blocus ne peuvent plus être factices, ils doivent être effectifs.

La France peut s'applaudir de voir ces grands principes du droit maritime consacrés désormais par un traité solennel; car elle les a toujours défendus en spéculande. Et qu'on ne dise pas que ces déclarations de principes sont plus pompeuses qu'efficaces: le traité de Westphalie avait proclamé la liberté de conscience en Allemagne, et la liberté de conscience est devenue une des maximes fondamentales du droit public européen; le traité de Vienne a proclamé l'abolition de la traite des noirs, qui dans, depuis quarante ans, a vu se renouveler le crime de la traite? Le même trafic a [illegible] de la navigation des Noirs; et voilà [illegible] une convention turque, [illegible] le traité de Paris [illegible] européen et libre. Ils nous [illegible] les [illegible] des [illegible] de croire à leur inébranlable [illegible] de la [illegible] européenne, qui est moins définitive que la conscience humaine, si je puis ainsi parler, les progrès de la navigation [illegible] entre eux ce qu'ils les hommes ne se permettraient pas: elles tendent chaque jour davantage à substituer le droit de la paix au droit de la guerre, c'est-à-dire la civilisation à la barbarie.

Un même temps que le traité de Paris consacre les grands principes de la civilisation, il consolide aussi des plus puissantes garanties de cette civilisation et y nous parlé de la solidarité des intérêts européens. Cette solidarité, [illegible] les [illegible] qui auraient du au contraire [illegible] et s'entr'aider, succéderont peut-être dans un avenir prochain et dans la mesure de nos facultés malgré ce qu'elles ont [illegible] pour le bien, successivement, disons-nous, l'amour de l'humanité, la fraternité, le respect de la justice et du droit.

Voici sur le traité de Paris qui nous a fourni le sujet des réflexions qui précèdent, un jugement qui nous a frappé par sa justesse. Nous l'empruntons au *Journal des Débats*:

Le traité de Vienne avait été contre la France; le traité de Paris a été fait par la France, et ce qui caractérise bien la politique et l'esprit français, il n'a pas été fait pour la France. Il a profondément gêné la Prusse: il est plus européen que prussien, et si nous voulions en déterminer le caractère particulier, nous dirons que le grand point de vue du traité le plus civilisateur qui ait existé dans l'histoire de la diplomatie. A côté de cette pensée, il a stipulé des intérêts, il a vaincu; la seule civilisation a triomphé. Assurément il y a dans le traité de Vienne des invitations qui témoignent du même esprit; il en renferme même plus d'une, et l'honneur. C'est à Vienne qu'a été proscrite la traite des noirs. Mais à côté de ces déclarations libérales, que de choses dans le traité de Vienne qui sentent encore de l'ancien régime de la diplomatie! Que de territoires, que de populations transportées d'un Maître à un autre! Quelle ardeur à s'étendre et à s'agrandir! On raconte que lorsque le roi de Danemark quitta Vienne, qu'il s'était fait aimer de tout le monde, mais où il avait bien obtenu, l'empereur Alexandre lui dit: "Sire, vous emportez tous les cœurs.—Oui, mais pas une âme," reprit spirituellement le roi de Danemark. Ce mot avait raison de se croire dépouillé, puisque tous les autres États avaient obtenu des agrandissements de territoire et qu'il avait perdu la Norwége; mais ce mot surtout exprimait bien le caractère du Congrès de Vienne où la civilisation avait eu sa [illegible], mais où l'ambition avait eu une plus grande part que la civilisation.

Dans le traité de Paris nous cherchons les parts faites à l'ambition et à l'esprit de conquête: nous ne trouvons partout que conquêtes de la civilisation. L'ambitieux qu'on avait pu supposer à la Russie, le mécontentement, et l'envoûtement de l'Orient ont affranchi de la prépondérance de la Russie. Mais si l'Angleterre, la France, l'Autriche ne se contentent de ce que perd la Russie. Aucun territoire n'est enlevé à l'un et donné à l'autre. Enfin, de grands principes du droit maritime sont proclamés solennellement: le droit de course est aboli, le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, et la marchandise neutre n'est pas saisissable sous pavillon ennemi, les blocus ne peuvent plus être factices, ils doivent être effectifs.

La France peut s'applaudir de voir ces grands principes du droit maritime consacrés désormais par un traité solennel; car elle les a toujours défendus en spéculande. Et qu'on ne dise pas que ces déclarations de principes sont plus pompeuses qu'efficaces: le traité de Westphalie avait proclamé la liberté de conscience en Allemagne, et la liberté de conscience est devenue une des maximes fondamentales du droit public européen; le traité de Vienne a proclamé l'abolition de la traite des noirs, qui dans, depuis quarante ans, a vu se renouveler le crime de la traite? Le même trafic a [illegible] de la navigation des Noirs; et voilà [illegible] une convention turque, [illegible] le traité de Paris [illegible] européen et libre. Ils nous [illegible] les [illegible] des [illegible] de croire à leur inébranlable [illegible] de la [illegible] européenne, qui est moins définitive que la conscience humaine, si je puis ainsi parler, les progrès de la navigation [illegible] entre eux ce qu'ils les hommes ne se permettraient pas: elles tendent chaque jour davantage à substituer le droit de la paix au droit de la guerre, c'est-à-dire la civilisation à la barbarie.

Un même temps que le traité de Paris consolide les grands principes de la civilisation, il consolide aussi des plus puissantes garanties de cette civilisation et y nous parlé de la solidarité des intérêts européens. Cette solidarité, [illegible] les [illegible] qui auraient du au contraire [illegible] et s'entr'aider, succéderont peut-être dans un avenir prochain et dans la mesure de nos facultés malgré ce qu'elles ont [illegible] pour le bien, successivement, disons-nous, l'amour de l'humanité, la fraternité, le respect de la justice et du droit.

Voici, d'après les journaux de Puebla, dans quelles circonstances a eu lieu le départ de Sa Grandeur. Le 11 mai l'évêque, dédaignant les conseils qui lui avaient été donnés, s'élève avec une certaine violence contre les actes du gouvernement. Le 12 le décret de bannissement rendu contre le prélat lui fut communiqué. A 2 heures le gouverneur lui envoya deux de ses aides de camp pour lui rappeler qu'à 4 heures il devait quitter Puebla, conformément aux ordres transmis de Mexico. Sa Grandeur ne sachant pas en quoi devait consister son exil, on lui dit qu'elle était bannie de la République.

Les autorités, averties que l'on chercherait à exciter une émeute, avaient pris toutes les précautions nécessaires pour ce départ. Quelques-uns avaient escorté l'évêque. A 4 heures, une voiture s'arrêta à la porte de l'évêché et le général Morat se savoir au préfet qu'il était chargé de le conduire jusqu'à Vera Cruz. Quelques groupes s'étaient formés devant le palais, mais ils se dissipèrent à la première sommation de la troupe, et la Grandeur montait en voiture accompagnée de deux Francisains.

Quelques patrouilles circulèrent dans la ville pour veiller au maintien de l'ordre et n'eurent à réprimer aucun désordre. Elles ne trouvèrent sur leur passage que des rassemblements de femmes et d'enfants. Deux jours après qui distribuaient de l'argent au peuple furent arrêtés.

Dans la nuit la police fit une descente dans la maison d'un Allemand sur qui planaient des soupçons et y trouva des armes, des munitions et des habillements de soldats. Un prêtre déguisé fut arrêté le lendemain de bonne heure par la garde; il était armé d'une carabine et harangua des rassemblements.

Cinq prêtres avaient été arrêtés avant les événements que nous venons de relater: le successeur de l'évêque de Puebla demandait leur mise en liberté, mais le gouverneur lui répondit que les ecclésiastiques étant présévêque de Puebla demandait leur mise en liberté, mais le gouverneur lui répondit que les ecclésiastiques étant présévêque de Puebla demandait leur mise en liberté, mais le gouverneur lui répondit que les ecclésiastiques étant préséquent [illegible] [illegible] [illegible]